Terres de Montaigu COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **Conservatoire Intercommunal de Musique**	**Mode d'Emploi**

Votre enfant souhaite découvrir la musique. En l'inscrivant au conservatoire intercommunal, vous lui donnez les moyens d'acquérir les bases nécessaires à la pratique d'un instrument, afin d'être autonome après plusieurs années de formation.

Le projet d'établissement du conservatoire, élaboré par l'équipe pédagogique, repose sur la motivation de l'élève par la pratique collective.

En effet, la motivation est le moteur de la progression. Trois partenaires alimentent cette motivation :

- les professeurs
- le collectif
- la famille

1- Les professeurs, grâce à leur projet pédagogique, aident l'élève à organiser son travail afin qu'il puisse résoudre les difficultés rencontrées à la maison.

2- La pratique collective est la raison d'être du musicien. Le plaisir de partager sa passion, l'émulation qu'apporte la musique d'ensemble sont des éléments déterminants de la motivation.

3- Le rôle des parents est très important. Premiers éducateurs de l'enfant, leur action auprès de celui-ci est déterminante dans sa réussite.

Il n'est pas nécessaire de connaître la musique pour aider son enfant. Voici quelques explications du cursus d'apprentissage, et quelques conseils pratiques pour bien aider votre enfant.

LE CURSUS

Le projet pédagogique des professeurs s'appuie sur le schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture.
Chaque CYCLE a son propre objectif.

EVEIL	5 ans Grande Section Pendant 1 an, 45 minutes hebdomadaires	
INITIATION	6 ans Cours Préparatoire Pendant 1 an, 1 heure hebdomadaire	Possibilité de débuter certains Instruments (piano, violon, alto violoncelle)… se renseigner auprès des professeurs

CYCLE I 3 disciplines obligatoires (cycle découverte apprentissage des bases)	A partir de 7 ans - Formation musicale : 1h hebdomadaire - instrument : 30 mn hebdomadaires - pratique collective : 1h hebdomadaire *1ère et 2ème année* : chorale ou « musique ensemble » pour les violons et altos *3ème année* : orchestre à cordes ou orchestre à vents ou chorale ou musique de chambre	Le Cycle I s'effectue en 4 ans plus ou moins une année. Lorsque le professeur estime l'élève capable d'assumer le cycle supérieur, il présente celui-ci à l'examen.
CYCLE II 3 disciplines obligatoires (cycle d'approfondissement) Consolidation des acquis Objectif d'autonomie	- Formation musicale : 1h30 hebdomadaire - instrument : 30 mn hebdomadaire - pratique collective : 1h30 hebdomadaire Orchestre à cordes Orchestre à vents Orchestre symphonique Ensemble d'accordéons Ensemble de jazz Musique de chambre	Le cycle II s'effectue comme le cycle I. A la fin du Cycle II l'élève obtient un brevet de fin de Cycle II
CYCLE III Perfectionnement	- Instrument 30 à 45 mn - pratique collective : Orchestre à cordes Orchestre symphonique Ensemble d'accordéons Ensemble de jazz Orchestre à vents Musique de chambre - Formation musicale facultative sous forme de modules	Le conservatoire réfléchit à la possibilité pour les élèves de continuer leur formation diplômante en réseau avec le CRD de la Roche sur Yon

Remarque
Les élèves adultes :
Les adultes, les anciens élèves et les étudiants peuvent s'inscrire au conservatoire. Il leur est possible, en fonction de leur niveau, de suivre une formation complète, ou de choisir une formation partielle. La tarification est dégressive en fonction de l'implication, c'est-à-dire que, tout comme les enfants, la Communauté de Communes augmente sa prise en charge avec l'implication de l'élève adulte dans sa formation.

CONSEILS PRATIQUES

Le professeur d'instrument verra son élève environ 15 à 17h dans l'année (30 à 35h pour la formation musicale. Imaginons ce que donnerait l'apprentissage des mathématiques ou du français en 15h par an ! Le professeur va donc donner à son élève des outils simples de méthode de travail qui pourront être utilisés à la maison.

Voici ce que les parents peuvent faire pour aider leur enfant au quotidien :

- Encourager l'enfant à prendre son instrument tous les jours. Le moment de la journée opportun dépend de l'enfant, du rythme familial. Certains enfants, plutôt lève tôt, préfèreront le faire avant de partir à l'école le matin, d'autres qui rentrent entre midi et deux heures aimeront prendre le temps de l'instrument à ce moment, ou encore certains

préféreront prendre un temps musical entre la douche du soir et le coucher. C'est à chacun de trouver l'équilibre qui convient à la famille.

- Il est préférable de faire 5 mn de solfège tous les jours de la semaine, et 20 mn d'instrument plutôt que de prendre un temps important une ou deux fois.

- On peut proposer d'alterner entre les matières des devoirs scolaires et la musique. Cela fait travailler la concentration de manière différente, et permet aux enfants de gagner en efficacité dans leur travail.

- Il est parfois difficile pour les enfants de se mettre au travail. En effet, installer le pupitre, ouvrir sa partition, la boîte de l'instrument, être obligé de le monter (comme la flûte ou la clarinette) de tendre l'archet, mettre de la colophane… sont autant d'obstacles que l'enfant aura parfois du mal à franchir. Les parents peuvent, lorsqu'ils sentent que c'est nécessaire, prendre cette installation en charge. L'enfant n'a plus qu'à commencer son travail, et en général, une fois dans la musique, il aura la satisfaction d'avoir progressé.

- Le lieu ou votre enfant travaille est important. Il parait évident qu'il ne peut pas se faire devant la télévision ou à coté de l'ordinateur où le petit frère joue à un jeu vidéo ! S'il travaille dans sa chambre, il peut être bon de temps en temps, de l'inviter à venir travailler à vos côtés.

- Le professeur donne des consignes pour la semaine. Les parents peuvent simplement rappeler à leur enfant de se souvenir de ce que le professeur lui a dit en cours.

- Enfin, faut-il rappeler que ce qui soutient le plus son enfant, c'est l'intérêt que lui portent ses parents pour ce qu'il fait. Une petite remarque intéressée, une petite marque d'encouragement, même si les sons ne sont pas encore parfaits, valent toutes les stratégies de motivations.

La musique est un loisir qui demande un investissement. Celui-ci est récompensé par de grands moments d'émotion, de partage, de convivialité. La musique est aussi une grande école de la vie. Votre enfant apprendra à se discipliner, à écouter, à respecter des consignes, à s'engager dans des projets et à s'y tenir. Puisse-t-il, grâce à la musique, se construire et devenir un adulte structuré et solide.